



TD Waterhouse Canada Inc.
Formulaire d'autocertification Statut
de résidence d'un particulier aux
fins fiscales (y compris les
entreprises individuelles)

Applicable à Placements directs TD,
 Planification financière et Conseils de placement privés

N° de compte (*obligatoire*) : _____

Partie 1 : Renseignements sur le titulaire de compte			
Nom du titulaire du compte			Date de naissance (JJ/MM/AAAA)
Nom du propriétaire (<i>pour les entreprises individuelles</i>)			
Adresse de résidence permanente			
Adresse de résidence permanente (<i>numéro, rue, n° d'app. ou de bureau, route rurale</i>)			
Ville ou municipalité	Province ou État	Code postal	Pays
Adresse postale (<i>si elle diffère de l'adresse indiquée ci-dessus, veuillez remplir cette section</i>)			
Ville ou municipalité	Province ou État	Code postal	Pays

Partie 2 : Pays de résidence aux fins de l'impôt (section obligatoire)		
Pour confirmer votre ou vos pays de résidence aux fins de l'impôt, veuillez remplir les sections ci-dessous.		
A. Êtes-vous un résident du Canada aux fins de l'impôt? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si vous avez répondu « Oui », veuillez fournir votre numéro d'assurance sociale : _____		
B. Êtes-vous un résident ou un citoyen des États-Unis aux fins de l'impôt? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, veuillez fournir votre numéro d'identification fiscale (NIF) : _____ De plus, si oui, remplissez et envoyez le formulaire d'impôt W-9 (disponible sur le site Web de l'IRS www.irs.gov/pub/irs-pdf/fw9) inclus dans cette trousse. Si vous ne fournissez pas tous les documents requis, une retenue d'impôt pouvant aller jusqu'à 30 % pourrait être appliquée sur le revenu ou sur les produits de vente provenant de sources aux États-Unis. Si vous n'avez pas de NIF des États-Unis, en avez-vous demandé un? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Si vous n'avez pas de NIF des États-Unis, vous avez 90 jours pour en demander un et 15 jours après l'avoir reçu pour le fournir à votre institution financière.)		
C. Êtes-vous un résident d'un autre ou d'autres pays aux fins de l'impôt? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si la réponse à la question C ci-dessus est « oui », veuillez fournir votre numéro d'identification fiscale (NIF) pour chaque pays indiqué, le cas échéant*.		
Pays de résidence aux fins de l'impôt	Numéro d'identification fiscale (NIF)	Raison de ne pas fournir de NIF

* Si vous n'avez pas de NIF pour un territoire en particulier, donnez la raison en utilisant l'une des options suivantes :

Raison 1 : Je vais demander ou j'ai demandé un NIF, mais je ne l'ai pas encore reçu

Raison 2 : Mon pays de résidence aux fins de l'impôt n'émet pas de NIF à ses résidents

Raison 3 : Autre : (explication requise)

L'une des raisons qui entre sous « Autre » est que vous n'avez pas de NIF ou êtes inadmissible à en recevoir un. Toutefois, si vous êtes admissible, mais que vous n'en avez pas, vous avez 90 jours pour en faire la demande dans votre pays de résidence. Vous avez 15 jours après avoir reçu votre NIF pour le fournir à votre institution financière.

Partie 3 : Déclarations et signature

J'atteste que toutes les assertions faites relativement à mon statut de résidence aux fins de l'impôt sont exactes et complètes. Je fournirai à TD Waterhouse Canada Inc. un nouveau formulaire dans les 30 jours suivant tout changement qui rend inexacts ou incomplets les renseignements fournis dans le présent formulaire.

Nom complet (caractères d'imprimerie)

Signature

Si vous n'êtes pas le titulaire du compte, veuillez indiquer à quel titre vous signez le présent formulaire.

Date (AAAA/MM/JJ)

Les renseignements personnels sont recueillis au titre de la *Loi de l'impôt sur le revenu* aux fins d'administration des programmes fiscaux, de prestation et autres. Ces renseignements peuvent également être utilisés à toute fin liée à l'administration ou à l'application de la Loi, par exemple dans un but d'audit, de conformité et de paiement d'une somme due à l'État. Ils peuvent être partagés avec d'autres institutions gouvernementales fédérales, provinciales et territoriales et des gouvernements étrangers et vérifiés auprès d'eux dans les limites prévues par la loi. À défaut de fournir ces renseignements, vous pourriez subir une retenue d'impôt supplémentaire, devoir payer des intérêts ou des pénalités, ou faire l'objet d'autres mesures. En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, toute personne a le droit d'accéder aux renseignements personnels détenus à son sujet et de demander des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour en savoir plus, visitez le www.arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html, Fonds de renseignements de l'ARC PPU 005.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir des documents, communiquez avec un conseiller fiscal, visitez le site Web de l'ARC au <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/nmrsdnts/nhncdrprtrng/menu-fra.html>, le portail de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-residency/#d.en.347760>, ou notre site Web au <http://www.td.com/incometaxact>.

Partie 4 : Définitions

Citoyen américain

Résident des É.-U. aux fins de l'impôt peu importe l'endroit où il vit, même s'il est résident d'un autre pays aux fins de l'impôt.

Définition d'un citoyen des É.-U. :

- Une personne née dans l'un des nombreux États des États-Unis, le district fédéral de Columbia, à Porto Rico, l'île de Guam, le Commonwealth des Mariannes du Nord ou les îles Vierges
- Une personne née dans un territoire outremer des États-Unis (Samoa américaine ou île Swains) à la date à laquelle les États-Unis ont acquis le territoire (non-citoyen de nationalité américaine) ou par la suite
- Un enfant né à l'étranger, de moins de 18 ans, qui réside aux États-Unis avec ses parents de naissance ou ses parents adoptifs, dans la mesure où au moins l'un d'eux est un citoyen américain de naissance ou par naturalisation
- Une personne à laquelle l'U.S. Citizenship and Immigration Services (USCIS) a accordé le statut de citoyen (citoyen américain naturalisé)

Résidence aux fins de l'impôt

Généralement, pays où un client est résident aux fins de l'impôt, mais d'autres circonstances peuvent s'appliquer (p. ex., dans le cas d'études ou de travail à l'étranger). Le ou les pays où le ou les clients présentent une déclaration de revenus ou paient de l'impôt sur le revenu sont généralement des pays de résidence aux fins de l'impôt.